

CAPES EXTERNE et CAFEP  
MATERIELS CANDIDATS  
SESSION 2022

SECTION : LANGUES REGIONALES : BRETON



**ATTENTION : Vous devez prendre connaissance des consignes sanitaires (sur le site de la DGAFP, à la rubrique "Coronavirus-Covid 19" puis "Recommandations pour le déroulement des concours de la fonction publique en période de crise sanitaire") à l'adresse suivante : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/deroulement-des-concours-et-examens-de-la-fonction-publique-période-de-crise-sanitaire>**  
**Il est rappelé qu'il est indispensable de respecter ces consignes sanitaires, si tel n'était pas le cas l'autorité organisatrice pourrait être amenée à vous exclure du concours.**

Code repère	DATE	HEURE	INTITULE DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
EBE BRE 1	Mardi 29 mars	9h à 15h	<p>Écrit 1 : Épreuve écrite disciplinaire portant sur le breton</p> <p>L'épreuve se compose de 2 parties :</p> <p>a) Composition en langue régionale</p> <p>b) au choix du jury, un thème et/ou une version.</p>	<p>- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.</p> <p>- Matériels autorisés (1)</p>
EBE LET 1	Lundi 21 mars	9h à 15h	<p>Écrit 2 : Épreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle Français</p> <p>Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe de lettres : Dissertation</p>	<p>- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.</p> <p>- Matériels autorisés (1)</p>
EBE MAT 1	Jeudi 24 mars	9h à 14h	<p>Écrit 2 : Épreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle Mathématiques</p> <p>Le sujet est constitué d'un ou plusieurs problèmes</p>	<p>- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021.</p> <p>- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.</p> <p>- Matériels autorisés (1)</p>
EBE HGO 1	Jeudi 24 mars	9h à 15h	<p>Écrit 2 : Épreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle : Histoire et géographie</p> <p>Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe d'histoire et géographie.</p>	<p>- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.</p> <p>- Matériels autorisés (2)</p>
EBE ANG 1	Lundi 28 mars	9h à 15h	<p>Écrit 2 : Épreuve écrite disciplinaire portant sur une discipline optionnelle: Anglais</p> <p>Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe de langues vivantes étrangères, anglais. Composition en anglais et au choix du jury thème et/ou version</p>	<p>- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.</p> <p>- Matériels autorisés (1)</p>
EBE BRE 3	Mercredi 30 mars	9h à 15h	<p>Écrit 3 : Épreuve écrite disciplinaire appliquée portant sur le breton</p>	<p>- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.</p> <p>- Matériels autorisés (1)</p>

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

(1) Matériels autorisés pour l'épreuve : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

(2) Matériels autorisés pour l'épreuve d'histoire ou de géographie : crayon à papier, stylos, crayons et feutres de couleurs, gomme, taille-crayon, compas ordinaire, équerre, règle graduée, règle trace-formes.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ; - joindre vos brouillons aux copies rendues.

CAPES EXTERNE et CAFEP  
MATERIELS CANDIDATS  
SESSION 2022

SECTION : MATHEMATIQUES



**ATTENTION : Vous devez prendre connaissance des consignes sanitaires (sur le site de la DGAFP, à la rubrique "Coronavirus-Covid 19" puis "Recommandations pour le déroulement des concours de la fonction publique en période de crise sanitaire") à l'adresse suivante : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/deroulement-des-concours-et-examens-de-la-fonction-publique-periode-de-crise-sanitaire>**  
**Il est rappelé qu'il est indispensable de respecter ces consignes sanitaires, si tel n'était pas le cas l'autorité organisatrice pourrait être amenée à vous exclure du concours.**

Code repère	DATE	HEURE	INTITULE DE L'EPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
EBE MAT 1	Judi 24 mars	9h à 14h	Ecrit 1 : Epreuve écrite disciplinaire Le sujet est constitué d'un ou plusieurs problèmes	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
EBE MAT 2	Vendredi 25 mars	9h à 14h	Ecrit 2 : Epreuve écrite disciplinaire appliquée	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

**Matériels autorisés pour toutes les épreuves:** Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

**Consignes concernant les copies**

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

**Vous ne devez en aucun cas :**

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

CAPES EXTERNE et CAFEP  
MATERIELS CANDIDATS  
SESSION 2022

SECTION : PHYSIQUE-CHIMIE



**ATTENTION : Vous devez prendre connaissance des consignes sanitaires (sur le site de la DGAFP, à la rubrique "Coronavirus-Covid 19" puis "Recommandations pour le déroulement des concours de la fonction publique en période de crise sanitaire") à l'adresse suivante : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/deroulement-des-concours-et-examens-de-la-fonction-publique-periode-de-crise-sanitaire>**  
**Il est rappelé qu'il est indispensable de respecter ces consignes sanitaires, si tel n'était pas le cas l'autorité organisatrice pourrait être amenée à vous exclure du concours.**

Code repère	DATE	HEURE	INTITULE DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
EBE PHC 1	Mercredi 30 mars	9h à 14h	Écrit 1 : Épreuve écrite disciplinaire L'épreuve comporte deux parties d'égale importance, l'une à dominance physique, l'autre à dominance chimie. Les candidats rendent 2 copies séparées pour chacune des 2 parties.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
EBE PHC 2	Jeudi 31 mars	9h à 14h	Écrit 2 : Épreuve écrite disciplinaire appliquée l'épreuve porte sur les deux parties (physique et chimie) du champ disciplinaire du concours.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

**Matériels autorisés pour toutes les épreuves:** Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

**Consignes concernant les copies**

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.